

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**EVULUZIONE DI E LIGNE GUIDA PÈ A GESTIONE IN
MATERIA D'AVANZAMENTU È DI PRUMUZIONE DI
QUATRU D'IMPIEGHI : MUDIFICA DI U CALENDARIU**

**ÉVOLUTION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION EN
MATIÈRE D'AVANCEMENT ET DE PROMOTION DE
CADRE D'EMPLOIS : MODIFICATION DU CALENDRIER**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Les Lignes Directrices de Gestion sont définies par l'autorité territoriale après avis du Comité Technique, et en matière de promotion de cadre d'emplois et d'avancement de grade, s'appliquent pour permettre la réalisation des décisions prises dans ce domaine.

Cette année et à titre exceptionnel, il est proposé de déroger au calendrier et au nombre de réunions fixées par ces Lignes Directrices de Gestion. En effet celles-ci fixent à trois le nombre de réunions du comité consultatif et à 15 jours le délai de transmission des invitations et des documents d'étude.

En effet, en raison du déroulement des élections professionnelles du 8 décembre prochain, il est proposé à titre dérogatoire de réduire le nombre de réunions à deux ainsi que les délais de transmission.

En conséquence il vous est présenté le calendrier suivant :

- La 1^{ère} réunion sera organisée le 13 décembre et les documents seront transmis aux délégués élus le vendredi 9 décembre ;
- La 2^{ème} réunion sera organisée le 21 décembre et les documents seront transmis le 19 décembre.

Des réunions bilatérales seront organisées entre le 15 et le 18 décembre pour échanger sur les différentes situations.

Ce rapport vous est présenté pour information.